

## SAINT JULIEN DE CIVRY

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 MAI 2021 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD – Delphine DUCERF - Jean-Marc DURY - Didier FENEON – Patrice MAILY – Magali MATHIEU – Valérie PILLOUX – Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX

Procurations :

Absents :

Secrétaire de séance : Magali Mathieu

Date de convocation : lundi 3 mai 2021

Date affichage : lundi 3 mai 2021

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 26 mars 2021, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter les délibérations suivantes :

- Attribution du Fonds d'Aide à l'Investissement Rural 2020 ( FAIR )
- Vente de terrain à Bruno DUCERF
- Vente de l'ancien bâtiment de l'agence postale
- Plantation d'arbres sur la commune
  
- 20h45 : Intervention de Corinne et Bruno DUCERF pour présenter un projet de construction  
Demande de Bruno et Corinne Ducerf afin d'obtenir un passage pour accéder à un terrain constructible.

#### **Délibérations** :

##### **1/ Vente d'une parcelle à Bruno et Corinne DUCERF :**

Suite à l'intervention et à la demande exposée ci-dessus, Delphine DUCERF sœur du demandeur quitte la salle. Après échanges, le conseil est d'accord à l'unanimité des présents pour la vente. Concernant la vente totale ou partielle, les résultats sont les suivants :

8 voix pour la vente d'une longe de 6 mètres de large

1 voix pour vente du terrain en entier

1 abstention

Il restera à fixer le prix de la vente du terrain et les modalités pratiques de séparation.

## **2/ Participation financière annuelle des familles au transport scolaire communal 2021.2022 :**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une participation financière annuelle est demandée aux familles dont les enfants utilisent le ramassage scolaire de la commune. Il informe que la participation demandée par famille était de :

\* pour les années 2011/2012 et 2012/2013 : 40 euros

\* pour l'année scolaire 2013/2014 : 45 euros

\* depuis l'année scolaire 2014/2015 jusqu'à 2020/2021 : 50 euros.

Le Conseil Municipal, décide de fixer à 55 euros la participation financière pour l'année scolaire 2021/2022 par famille, ayant un ou plusieurs enfants utilisant le bus scolaire de la commune de St Julien de Civry.

**11 voix pour**

## **3/ Tarif des différentes garderies :**

Le Maire, Didier ROUX, explique au conseil municipal qu'il existe des garderies avec des tarifs différents en fonction des tranches horaires.

Le tarif horaire de la garderie périscolaire est inchangé depuis septembre 2014 à 1.20 euro la demi-heure.

Le tarif horaire de la garderie des transports est inchangé depuis septembre 2014 à 1.70 euro quelque-soit le temps de fréquentation pour un enfant ne montant pas effectivement dans le bus communal.

Le Conseil Municipal, décide de fixer la participation financière horaire des familles par enfant comme suit à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :

\* garderie périscolaire :

de 7h15 à 8h15 et de 17h30 à 18h30 pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 1,25 euro la demi-heure (toute demi-heure commencée est due).

\* garderie des transports :

de 8h15 à 8h50 pour tous les matins : gratuite

de 16h20 à 16h45 pour tous les soirs : gratuite

\* garderie des transports :

de 16h45 à 17h30 pour tous les soirs : 1,80 euro pour les enfants ne montant pas dans le bus quel que soit le temps de fréquentation.

**11 voix pour**

## **4/ Contrat à durée indéterminée pour l'agent des services techniques :**

Le conseil municipal décide de transformer en CDI le contrat de travail de l'agent déjà en poste aux services techniques de la commune et qui donne entière satisfaction ; à raison de 34h/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021. Il sera stagiaire pendant 1 an afin d'être titulaire.

**11 voix pour**

## **5/ Prise de compétence « organisation de la mobilité » par la communauté de communes Le Grand Charolais ( CCLGC ) :**

La CCLGC a délibéré le 6 mars dernier pour la prise de compétence liée à la mobilité. Il est demandé aux communes de délibérer à leur tour sur cette prise de compétence.

**11 voix pour,**

## **6/ Tarif des enveloppes pré timbrées personnalisées de la commune :**

Le Maire, explique que des enveloppes nouvelles personnalisées ont été imprimées et qu'elles seront en vente à l'agence postale communale. Les encaissements de la vente se font par une régie.

Le prix de vente actuellement est : paquet de 10 enveloppes personnalisées avec timbre vert : 10.40 euros.

Ce prix doit s'aligner sur ceux de la Poste :

\* 5 enveloppes personnalisées avec timbre vert = 6.20 €

\* 10 enveloppes personnalisées avec timbre vert = 12.40 €

**11 voix pour**

### **7/ Remboursement des frais de déplacements des agents communaux :**

Les agents territoriaux peuvent être amenés à se déplacer pour les besoins du service. Les frais occasionnés par ces déplacements, sous certaines conditions, sont à la charge de la collectivité pour le compte de laquelle le déplacement est effectué. Dès lors que ces frais sont engagés, conformément aux dispositions réglementaires et autorisés par l'autorité territoriale, leur indemnisation constitue un droit pour les agents. Les remboursements ne sont imposables ni socialement, ni fiscalement ; ils font l'objet d'un simple mandatement. Les frais de stationnement et autoroute avec justificatif seront remboursés ainsi que les frais kilométriques sur la base du barème fiscal en vigueur.

**11 voix pour**

### **8/ Sydesl : raccordement pour permis de construire :**

Le permis de construire sur la parcelle AB 110 de Monsieur Clément SANLAVILLE a été accepté par les services de la DDT.

Le Sydesl dans un courrier du 9 mars dernier, informe la commune que le montant des travaux de raccordement au réseau public de distribution d'électricité en souterrain (48 ml) est d'environ 6 200 € HT. Le coût financier restant à charge de la commune serait de 3 720 € HT.

Le maire explique que l'autorisation d'urbanisme précisait que la participation financière de raccordement des réseaux est à la charge du pétitionnaire. De ce fait, la commune ne prend en charge aucun coût du raccordement au réseau électrique et Monsieur Clément SANLAVILLE a accepté par écrit le coût financier total.

**11 Voix pour**

### **9 / Acceptation d'un fonds de concours pour la commune de la Communauté de Communes Le Grand Charolais dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Investissement Rural 2020 (FAIR) :**

La commune de Saint Julien de Civry a sollicité l'obtention d'un Fonds de concours auprès de la Communauté de communes le Grand Charolais dans le cadre du FAIR 2020 par courrier et délibération en date du 11 septembre 2020 pour son projet de travaux d'isolation de l'école et de la cantine. La somme attribuée par la CCLGC est de 1 280.65 € pour un coût total de 17 306.47 € TTC.

Le montant de la subvention FAIR 2020 a été mandaté 31 décembre 2020.

**11 Voix pour**

### **10/Vente de l'ancien bâtiment de l'agence postale :**

Le maire rappelle que le bâtiment de l'ancienne agence postale est en vente depuis juin 2019. Une proposition a été faite à la commune pour 55 000 € net vendeur. La commune prendra en charge les frais de bornage, bornage qu'elle avait différé depuis la décision de vendre.

**9 voix pour, 2 voix contre**

### **11/ Plantation d'arbres sur la commune :**

Lundi 3 mai la commission Patrimoine s'est réunie. Valérie Pilloux présente le compte rendu.

Le conseil accepte l'adhésion à l'Association Charolais Brionnais en transition dont le coût est de 100 € .

**11 voix pour**

### **Divers :**

#### **1/ Point sur le paiement des loyers à fin avril :**

L'état de paiement des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

#### **2/ Vente de l'ancien bâtiment de l'agence postale :**

Le maire rappelle que le bâtiment de l'ancienne agence postale est en vente depuis juin 2019. Une proposition a été faite à la commune pour 55 000 € net vendeur. Voir ci-dessus pour la délibération prise.

### **3/ Cantine scolaire :**

Les fenêtres et volets sont posés.

### **4/ Bar – Restaurant :**

Claudie et Thomas envisagent de faire des travaux dans la cuisine, de couvrir la cour à l'arrière de la cuisine et d'y installer une évacuation de la hotte le long du mûr. Le conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux pris en charge par le locataire.

### **5/ Ecole : rentrée 2021.2022 :**

Le planning des agents est arrêté en raison de la suppression d'une classe à Lugny Les Charolles.

### **6/ Site multiservice : recours en justice :**

Des courriers en recommandé ont été envoyés le 26 avril à DAIKIN, CONNECT, ARC-PHI et BET-DAVENTURE pour les informer de la situation.

DAIKIN a répondu par retour en demandant des précisions sur l'installation.

### **7/ Panneaux des rues et des habitations :**

Les mâts ( 112 ) sont posés par Florent. La livraison des plaques de rues et numéros est toujours en attente.

Livraison prévue lundi 17 mai. Tri de la numérotation le 20 mai avec la commission « panneaux ».

Distribution en porte à porte prévue du 5 au 12 juin par les conseillers.

### **8/ DETR ( Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ) pour 2021 pour 2 projets :**

Le maire explique que 2 dossiers avaient été déposés auprès de la Préfecture. Les arrêtés d'accord de subvention ont été reçus le 15 avril 2021 :

- Véranda pour le bar restaurant : 10 829 € accordés au titre de 2021 ( 29.92 % de la dépense total TTC de 43 426.97 € )  
Le conseil donne son accord de principe pour la réalisation de la véranda. Il conviendra de se rapprocher de Claudie et Thomas pour les associer aux travaux et fixer avec eux le complément de loyer.
- Logement de la mairie : 26 611 € accordés au titre de 2021 ( 26.17 % de la dépense total TTC de 101 704.14 € )  
Le conseil donne son accord de principe pour la réalisation de la réfection. Il conviendra d'actualiser les devis et de réfléchir aux modalités des travaux.

### **9/ Organisation des élections régionales et départementales :**

Elles se dérouleront les dimanches 20 juin et 27 juin.

Une permanence sera tenue le vendredi 14 mai de 10h00 à 12h00 pour les dernières inscriptions sur les listes électorales.

La commission des élections se réunira entre jeudi 27 mai et dimanche 30 mai.

L'aménagement pour l'organisation du double scrutin dans la même salle est à prévoir.

Des équipements de protection seront acheminés à la mairie par la préfecture de Saône et Loire.

Pour les procurations, un mandataire peut disposer de 2 procurations y compris si elles sont établies en France.

Du fait des 2 scrutins et du nombre des conseillers abaissé à 11, le conseil décide de faire appel à des personnes extérieures au conseil pour la fonction d'assesseur.

Les membres du bureau de vote devront être vaccinés. Une première liste a été transmise le lundi 3 mai à la Préfecture et chacun a pu être inscrit pour la vaccination covid. Elle sera complétée.

### **10/ Recensement de la population :**

L'INSEE informe la commune, qu'en raison de la crise sanitaire, et à titre exceptionnel, le recensement prévu en 2022 est reporté en 2023.

### **11/ Festival du cirque :**

En raison de la crise sanitaire il est reporté aux 16 et 17 octobre prochain.

### **12/ Fleurissement du bourg et désherbage du cimetière :**

Les conseillers font appel aux bonnes volontés le samedi 15 mai de 8h45 à midi. Café Brioches à 8h45 et apéritif à midi offerts par la municipalité dans le respect des gestes barrières.

### **13/ Cérémonie du 8 mai et porte drapeau jeune :**

La cérémonie sera sans public à 11h00. Le maire propose de réfléchir à un porte-drapeau jeune.

### **14/ Plateforme C'mobil :**

Cette plateforme portée par la mission locale du Charolais Brionnais offre sur le territoire du Charolais Brionnais un service de transport solidaire à caractère social basé sur le bénévolat.

Les motifs d'intervention sont : rendez-vous médicaux ou paramédicaux, démarches administratives, entretien embauche, évènements de la vie quotidienne (course, visite malade, obsèques, visite famille ...).

Les usagers du service devront justifier de ressources modestes.

### **15/ Ratio endettement de la commune :**

Au dernier conseil municipal, les conseillers ont demandé à connaître le niveau d'endettement de la commune :

- encours total de la dette en capital au 31/12/2020 : 222 K€ à Saint Julien soit 444 € par habitant (moyenne départementale = 465 €)
- niveau de l'annuité (capital + intérêts) : 31 K€ pour Saint Julien, soit 63 € par habitant (72 € par habitants dans le Département)
- encours au 31/12 rapporté à la capacité d'autofinancement (CAF) : 2,95 .  
Ce ratio signifie que si Saint Julien consacrait l'intégralité de son autofinancement 2020 pour rembourser son encours, il lui faudrait 2,95 années pour apurer sa dette. Moyenne départementale = 3,12
- coefficient d'autofinancement courant (CAC)  
Le CAC 2020 de Saint Julien s'établit à 87 % (ce qui correspond à la moyenne départementale des communes ayant entre 500 et 2000 habitants).

### **16/ Résultats des activités 2020 de l'agence postale communale :**

Elle se trouve en 3<sup>ème</sup> position sur 15 communes pour le Chiffre d'Affaires réalisé en 2020.

### **17/ Aides au ravalement des façades :**

La Communauté de Communes Le Grand Charolais lance une enquête auprès des communes pour la mise en place d'un plan d'aides au ravalement des façades dans le bourg et connaître la position de la commune.

### **18 / Cimetière :**

Betty Vigoureux de la Communauté de Communes Le Grand Charolais a présenté le mardi 20 avril à Valérie Pilloux, Catherine Perche et Jean-Marie Jobard (membre extérieur de la commission cimetière) un logiciel pour la gestion des 550 emplacements du cimetière. Ce logiciel répond à toutes les attentes et un courrier a été envoyé à la CCLGC pour émettre un avis favorable.

Un retour de la CCLGC est attendu pour la prise en charge financière.

### **19/ Urbanisme :**

Betty Vigoureux de la Communauté de Communes Le Grand Charolais va installer le mardi 18 mai un logiciel de gestion urbanisme. Ce logiciel est gratuit et permettra la mise en relation avec le PLUI lors de sa mise en place.

### **20/ Plantation d'arbres sur la commune :**

Lundi 3 mai la commission Patrimoine s'est réunie. Valérie Pilloux présente le compte rendu.  
Voir ci-dessus la délibération prise.

### **21/ Secrétaire de Mairie : Remplacement**

Dans un souci de solidarité et de bon fonctionnement du service public local en milieu rural, la CCLGC a créé un service de remplacement dédié au secrétariat de mairie de ses communes membres.  
L'adhésion préalable est obligatoire et son coût est de 200 € annuel. La commune n'est pas intéressée pour le moment

### **Questions diverses :**

La séance ordinaire du vendredi 7 mai 2021 est levée à 00h45. .

**Prochaine réunion de Conseil Municipal à la salle de la Mairie:**  
**Vendredi 18 juin 2021 à 20h15**